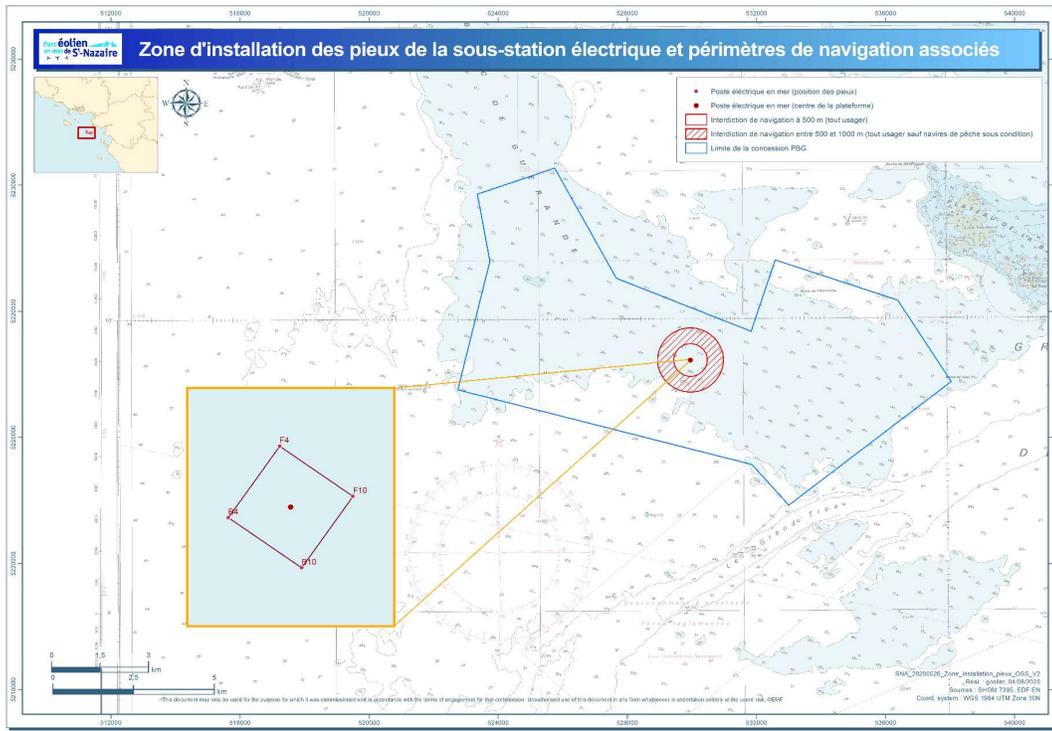


Date du début des opérations : 04/04/2021 | Opérations réalisées par :  **DEME**



Sea Installer
MMSI : 219456000

Les opérations consistent à installer 4 pieux, représentant les fondations de la future sous-station électrique en mer du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

Sécurité Maritime

- Arrêté PREMAR n° 2021/041
 - Zone d'exclusion de 1000 m autour de la position de la sous-station électrique (47° 9,294' N ; 2° 36,292' O) pour l'ensemble des usagers de la mer, à l'exception des pêcheurs professionnels
 - Zone d'exclusion de 500 m pour les navires de pêche pré-identifiés autour de la position de la sous-station électrique (47° 9,294' N ; 2° 36,292' O)
 - Contact VHF obligatoire avec le navire de surveillance (Furore-G) avant entrée en pêche dans la zone située entre 500 et 1000 mètres



Présence d'un navire de surveillance pendant toute la durée des opérations afin de s'assurer du bon respect de la zone d'exclusion (FURORE-G ; MMSI: 370856000)

Attention, d'autres opérations en mer sont susceptibles d'avoir lieu en même temps sur la zone de concession. Merci de consulter les AVURNAV en cours.

 **Annonce VHF à horaire régulier sur 16 puis dégagement sur canal dédié**